

20 juil 2006 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 20 juillet 2006

Sécurité des sommets européens

Volet sécurité 2006 de l'Accord de coopération entre l'État fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale

Volet sécurité 2006 de l'Accord de coopération entre l'État fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice et de M. Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé une série de projets d'arrêtés royaux relatifs à la sécurité des sommets européens à Bruxelles .Il s'agit de fixer la ventilation de l'enveloppe budgétaire, prévue par l'Accord de coopération entre l'État fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale pour la sécurité des sommets européens. Cette enveloppe budgétaire de 25.000.000 €, destinée aux communes et aux six zones de police, a été répartie, pour l'année 2006, comme suit : - 100.000 € pour la formation des membres du cadre auxiliaire de police ; - 1.550.000 € pour des formations en langues en faveur des policiers ; - 5.400.000 € pour favoriser le recrutement du personnel de police qui s'engage pendant au moins 5 ans dans une zone de police bruxelloise ; - 3.750.000 € d'investissements en matière d'infrastructures ; - 1.500.000 € pour financer le surcroît de travail des zones de police ; - 5.000.000 € pour l'installation du système Astrid ; - 7.500.000 € en faveur des communes pour mener une politique de prévention.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>